

577288-2026 - Hange

Prantsusmaa – Meditsiinilised tarbekaubad – Fourniture de dispositifs médicaux de radiologie interventionnelle et de chirurgie vasculaire pour le Centre hospitalier Bretagne Atlantique et le Centre hospitalier de Ploërmel

OJ S 160/2026 20/08/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Asjad

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: Centre hospitalier Bretagne Atlantique

E-posti aadress: cellule-juridique.achats@ghba.fr

Hankija õiguslik vorm: Avalik-õiguslik isik

Hankija tegevus: Tervishoid

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Fourniture de dispositifs médicaux de radiologie interventionnelle et de chirurgie vasculaire pour le Centre hospitalier Bretagne Atlantique et le Centre hospitalier de Ploërmel

Kirjeldus: Fourniture de dispositifs médicaux de radiologie interventionnelle et de chirurgie vasculaire pour le Centre hospitalier Bretagne Atlantique et le Centre hospitalier de Ploërmel.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 1er janvier 2027

Date prévisionnelle de commencement des prestations : 1er janvier 2027

Menetluse tunnus: 8ebdc97c-91d3-4e21-88bd-b27b29b283ea

Sisemine tunnus: CHBA_CHP_DM_RADIO

Menetluse liik: Avatud

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: Le marché public est passé après mise en concurrence en la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique. La consultation a pour objet de conclure avec le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution définis à l'article 19 du règlement de consultation un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de fournitures, alloti (65 lots), mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en quantité par lot.

--- Spécimens : des spécimens sont exigés pour l'examen des offres. Les soumissionnaires doivent remettre un spécimen dans leur conditionnement d'usage (= une unité) pour chaque lot (non nécessaire pour chaque sous-lot ou chaque variante). Les informations relatives aux spécimens contenues dans le catalogue des besoins sous format .cry ne doivent pas être prises en compte par les soumissionnaires. Il est possible d'envoyer des spécimens non stériles. En cas d'impossibilité dûment justifiée à fournir un spécimen, des illustrations /iconographies doivent être transmises soit dans les mêmes conditions que les spécimens, telles que définies ci-dessous, soit par voie dématérialisée lors du dépôt du pli électronique. Les soumissionnaires doivent impérativement transmettre leurs spécimens au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des plis, à l'adresse suivante : Centre hospitalier Bretagne Atlantique - Pôle Pharmacie – Gestion des Marchés Publics - 20, boulevard Général Maurice Guillaudot - 56017 VANNES CEDEX. Les colis portent impérativement une étiquette

mentionnant le nom du soumissionnaire et les numéros des lots. Un bordereau à l'en-tête du soumissionnaire reprenant les numéros des lots, les références, la désignation des articles et les quantités est joint dans le colis, permettant l'identification des spécimens de référence. Chaque spécimen doit porter une étiquette inamovible indiquant le numéro de lot auquel il se rattache et le nom du fournisseur. Le bordereau de livraison des spécimens est fourni en un (1) exemplaire. Les propositions qui ne sont pas accompagnées des spécimens à fournir, sont déclarées irrégulières par le Pouvoir Adjudicateur. Les spécimens sont fournis gratuitement et ne font l'objet d'aucune indemnisation des soumissionnaires même non retenus. Au terme de la procédure, les spécimens des attributaires sont conservés par le Centre hospitalier Bretagne Atlantique à titre de spécimens de référence. Les spécimens des opérateurs économiques non retenus sont laissés à leur disposition afin qu'ils puissent les récupérer auprès de la Pharmacie pendant un délai trente (30) jours à compter de la date de notification du rejet de leur offre ; passé ce délai, ils sont considérés comme dons faits à l'Etablissement.

--- Essais : des essais peuvent être demandés dans les conditions définies ci-dessous. Ils sont précisés aux soumissionnaires après la remise des offres. Les soumissionnaires concernés reçoivent une invitation (par tout moyen) pour procéder à ces essais. Les essais sont réalisés après la date de remise des plis. Les modalités de déroulement des essais sont précisées aux soumissionnaires concernés et se déroulent auprès des services utilisateurs définis. Lors du déroulement des essais, chaque dispositif médical essayé doit être enregistré au niveau de la pharmacie et tracé dans l'intégralité du circuit, faire l'objet d'une information auprès des utilisateurs, si besoin en fonction des lots concernés et être évalué par les utilisateurs qui rempliront une fiche d'évaluation à remettre à la pharmacie. Chaque soumissionnaire invité à procéder à des essais assure la mise à disposition du dispositif essayé et la mise en place du protocole avec les pharmaciens référents. Les soumissionnaires doivent participer à la mise en place et à la clôture des essais et se soumettre à la procédure d'essai définie par l'Etablissement testeur. Si le soumissionnaire ne réalise pas les essais demandés, ne livre pas les dispositifs médicaux nécessaires ou ne respecte pas l'une des dispositions du présent article, son offre est déclarée irrégulière. Tous les frais induits par les essais sont à la charge du soumissionnaire.

--- Variantes : les variantes sont autorisées. Les soumissionnaires qui présentent une offre variante, sont obligatoirement tenus de proposer une offre de base. Cette offre de base doit être complète, bien individualisée et conforme à la solution exigée dans les documents de consultation. Les offres variantes peuvent notamment correspondre à des propositions qui, tout en permettant d'assurer une réponse au besoin exprimé et aux contraintes décrites, ont pour objet d'améliorer la solution décrite au CCTP et /ou d'en optimiser les coûts pour les Etablissements. Chaque variante est clairement identifiée dans le bordereau des prix unitaires ; les fiches techniques correspondants doivent être jointes.

--- Communication : La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.heliosweb.eu>

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Asjad

Peamine liigitus (cpv): 33140000 Meditsiinilised tarbekaabad

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Centre hospitalier Bretagne Atlantique - 20, boulevard du Général Maurice Guillaudot - BP 70555

Linn: Vannes cedex

Sihtnumber: 56017

Riik – jaotus (NUTS): Morbihan (FRH04)

Riik: Prantsusmaa

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Centre hospitalier de Ploërmel - 7, rue du Roi Arthur

Linn: Ploërmel

Sihtnumber: 56800

Riik – jaotus (NUTS): Morbihan (FRH04)

Riik: Prantsusmaa

2.1.3. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 2 468 600,00 EUR

2.1.4. Üldine teave

Lisateave: Présentation du groupement hospitalier de territoire : par convention signée le 1er juillet 2016, le Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique (GHBA) a été constitué entre le Centre hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes - Auray), le Centre hospitalier de Ploërmel, le Centre hospitalier de Josselin, l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Malestroit, le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer (Le Palais), le Centre hospitalier Basse Vilaine (Nivillac), et l'Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan (Saint Avé). Le Centre hospitalier Bretagne Atlantique est l'Etablissement support du groupement hospitalier de territoire. Conformément à l'article L6132-3 3° du Code de la santé publique, l'Etablissement support assure la fonction Achat pour le compte des Etablissements parties. A ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat, la planification des marchés publics, et la passation des marchés publics et de leurs avenants. L'exécution des marchés publics qui comprend notamment l'émission des commandes, la vérification du service fait, la liquidation des factures et leur mandatement, relève des Etablissements parties.

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

Sans objet

Kohaldatav piiriülene õigus: Sans objet

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Hankedokument

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Fourniture de dispositifs médicaux de radiologie interventionnelle et de chirurgie vasculaire pour le Centre hospitalier Bretagne Atlantique et le Centre hospitalier de Ploërmel
Kirjeldus: Fourniture de dispositifs médicaux de radiologie interventionnelle et de chirurgie vasculaire pour le Centre hospitalier Bretagne Atlantique et le Centre hospitalier de Ploërmel. Le marché public est composé de soixante-cinq (65) lots dont les caractéristiques techniques figurent dans le cahier des clauses techniques particulières et son annexe, le catalogue des besoins.

Sisemine tunnus: CHBA_CHP_DM_RADIO

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Asjad

Peamine liigitus (cpv): 33140000 Meditsiinilised tarbekaupad

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Durée : le marché public s'exécute à compter du 1er janvier 2027 ou de sa notification si elle est postérieure à cette date, jusqu'au 31 décembre

2027. Il est renouvelable par tacite reconduction chaque 1er janvier par période de douze (12) mois dans la limite de deux (2) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. En cas d'attribution d'une pluralité de lots à un même opérateur, la décision de non reconduction porte sur tout ou partie des lots. La durée totale du marché public n'excèdera pas trente-six (36) mois. --- Clauses de réexamen : le marché contient des clauses de réexamen au sens de l'article R2194-1 du code de la commande publique.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Centre hospitalier Bretagne Atlantique - 20, boulevard du Général Maurice Guillaudot - BP 70555

Linn: Vannes cedex

Sihtnumber: 56017

Riik – jaotus (NUTS): Morbihan (FRH04)

Riik: Prantsusmaa

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Postiaadress: Centre hospitalier de Ploërmel - 7, rue du Roi Arthur

Linn: Ploërmel

Sihtnumber: 56800

Riik – jaotus (NUTS): Morbihan (FRH04)

Riik: Prantsusmaa

5.1.3. Eeldatav kestus

Alguskuupäev: 01/01/2027

Kestus: 36 Kuud

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Lisateave: Nature : le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de fournitures, alloti (65 lots), mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en quantité par lot. Le maximum annuel en quantité figure au catalogue des besoins (colonne « Qté maxi ») et constitue la limite supérieure des obligations contractuelles du Titulaire. La quantité estimée annuelle pour l'ensemble des Etablissements précisée également dans le catalogue des besoins (colonne « Qté estimative ») et la quantité estimative annuelle par Etablissement définie dans le Chapitre 2 du cahier des clauses techniques particulières (une colonne par Etablissement) sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Modalités essentielles de financement et de paiement : les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application de prix unitaires figurant dans le bordereau des prix unitaires. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 19.4 du cahier des clauses administratives particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement,

par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Hankedokument

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Nimi: Qualité technique

Kirjeldus: Critère « Qualité technique » sur 60 points dont 20 points au regard de la Sécurité, 20 points au regard des Performances et 20 points au regard de la Compatibilité avec les pratiques médicales et soignantes

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 60

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kriteerium:

Liik: Hind

Nimi: Qualité des conditions logistiques et commerciales du fournisseur

Kirjeldus: Critère « Prix » sur 30 points sur la base d'une simulation correspondant à la formule suivante : quantité estimative annuelle x prix unitaire tel que figurant dans le bordereau des prix unitaires

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 30

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (punktid, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 10

5.1.11. Hankedokumendid

Hankedokumentide aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3055769?orgAcronyme=x7c>

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise/consultation/3055769?orgAcronyme=x7c>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Lubatud

Pakkumuste esitamise tähtaeg: 24/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Periood, mille jooksul pakkumus peab jääma kehtivaks: 6 Kuud

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Nõutav

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: jah

Kasutatakse elektroonilisi makseid: jah

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Raamleping ilmaminikonkursita

Osalejate maksimaalne arv: 1

Teave d naamilise hankes steemi kohta:

Ei kohaldata d naamilist hankes steemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal administratif de Rennes

Teave vaidlustamise t htaegade kohta: Un r f r  pr contractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public   la concurrence jusqu'  la signature du march  public (article L 551-1 du Code de justice administrative). --- Un r f r  contractuel peut  tre form    partir de la signature du march  public, dans les d lais pr vus   l'article R551-7 du Code de justice administrative. --- Un r f r  suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour exc s de pouvoir, peut  tre form  sur toute d cision unilat rale concourant   la conclusion du march . Le recours doit  tre introduit   compter de la date de notification ou de publication de la d cision mais avant la signature du march  public (article L. 521-1 du Code de justice administrative). --- Un recours pour exc s de pouvoir peut  tre form  dans les deux (2) mois de la notification d'une d claration sans suite ou d'une d claration d'infirmit . --- Un recours de pleine juridiction en contestation de la validit  du contrat peut  tre form  dans un d lai de deux (2) mois   compter de l'accomplissement des mesures de publicit  appropri es au sens de la d cision D partement du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n 358994). Ce recours en contestation de validit  peut  tre assorti d'une demande tendant   la suspension de l'ex cution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta: Tribunal administratif de Rennes

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: Centre hospitalier Bretagne Atlantique

Registreerimisnumber: 26561337200019

Postiaadress: Etablissement support du Groupement hospitalier Broc liande Atlantique - 20, boulevard du G n ral Maurice Guillaudot - BP 70555

Linn: Vannes cedex

Sihtnumber: 56017

Riik – jaotus (NUTS): Morbihan (FRH04)

Riik: Prantsusmaa

Kontaktipunkt: Cellule juridique des achats

E-posti aadress: cellule-juridique.achats@ghba.fr

Telefon: +33297292105

Internetiaadress: <https://www.ch-bretagne-atlantique.fr>

Hankija profiil: <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal administratif de Rennes

Registreerimisnumber: 17350005900014

Postiaadress: H tel de Bizien - 3, contour de la Motte - CS 44416

Linn: Rennes cedex

Sihtnumber: 35044

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa
Kontaktpunkt: Greffe du Tribunal administratif de Rennes
E-posti aadress: greffe.tarennes@juradm.fr
Telefon: +33223212828
Selle organisatsiooni rollid:
Vaidlustusorgan
Organisatsioon, mis annab lisateavet vaidlustamise kohta

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 97326bb4-0195-4954-8396-978ad63a6ff5 - 01
Vormi liik: Hange
Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord
Teate alaliik: 16
Teate saatmise kuupäev: 19/08/2026 10:16:09 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg
Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel
Teate avaldamise number: 577288-2026
ELT S väljaande number: 160/2026
Avaldamise kuupäev: 20/08/2026